

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AP_2024_0304

Arrêté Permanent

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

POSE D'ARCEAUX À VÉLOS - PISCINE DU MAUPAS - GYMNASSE DE LA GAMACHERIE - CHASSE VERTE (PÔLE NATIONAL DE LA BRÈCHE) - AVENUE DE NORMANDIE (ATELIER PERVENCHES)

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27

VU l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

VU la demande de la Direction de la voirie et de l'éclairage public et Mobilier Urbain en date du 2 juillet 2024,

Considérant qu'il convient d'assurer des possibilités de stationnement pour les vélos,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – CHASSE VERTE (PÔLE NATIONAL DE LA BRÈCHE) - MAUPAS (PISCINE DU MAUPAS) - AVENUE DE NORMANDIE (ATELIER PERVENCHES) - RUE DU 10 DÉCEMBRE 1948 (GYMNASSE DE LA GAMACHERIE)

Autorise la mise en place d'arceaux à vélos, selon les plans joints.

ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la mise en place de la signalisation par les services de la mairie de Cherbourg en Cotentin.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

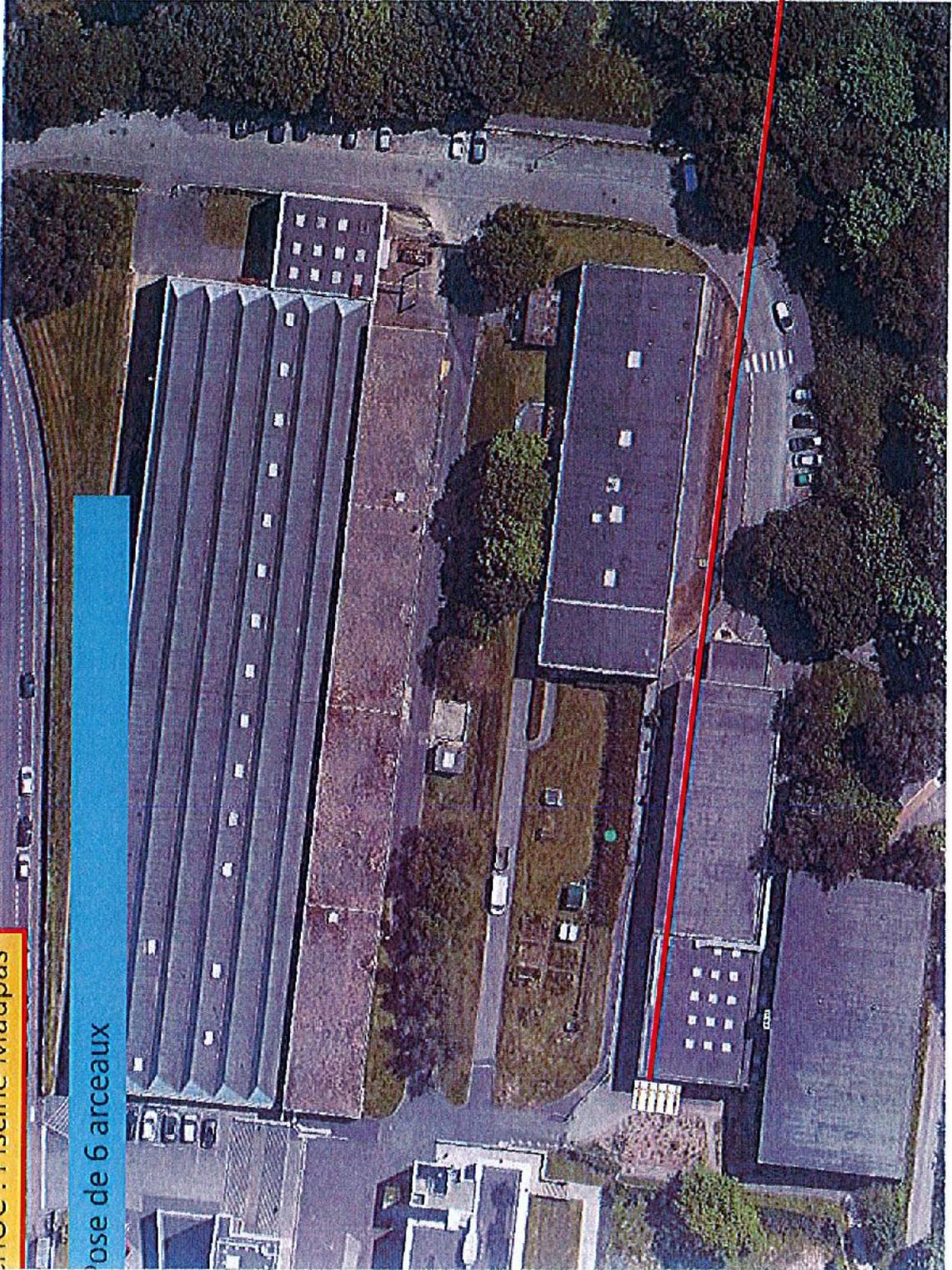
Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Gilbert Lepoittevin**

PROJ : piscine viadupas

pose de 6 arceaux

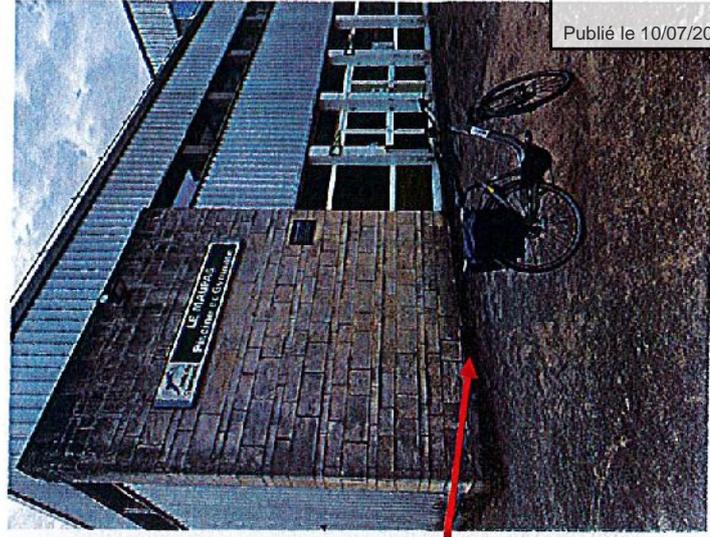


Commentaires :

Entrée de la piscine devant mur

Piscine

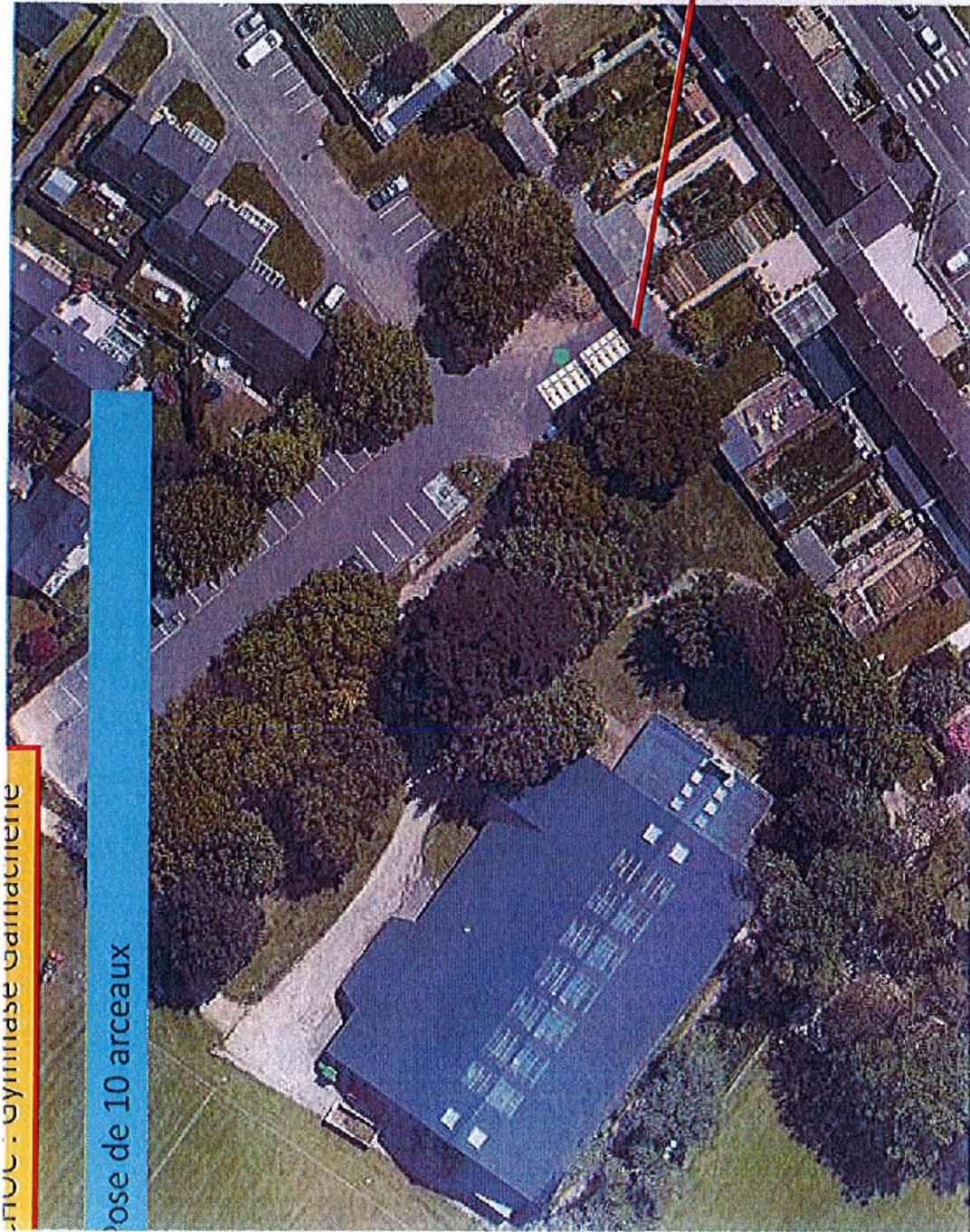
Viadupas



Publié le 10/07/2024

AVOC : GYMNASIUM GARRACHIERRE

pose de 10 arceaux

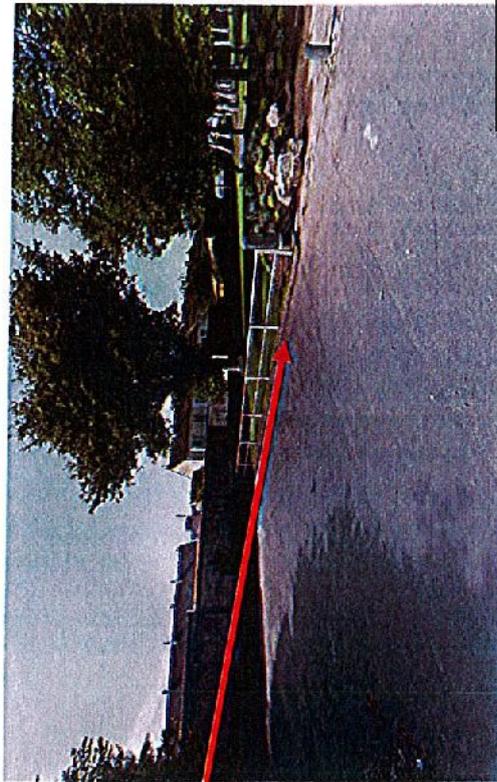


Commentaires :

Devant barrière

Gymnase

Garrachierre

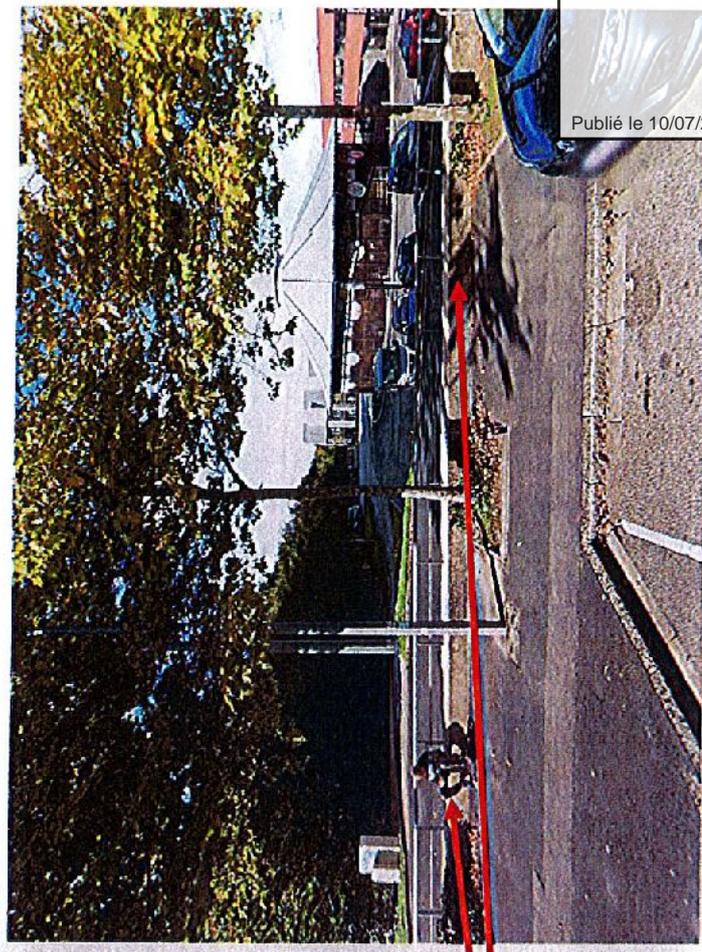
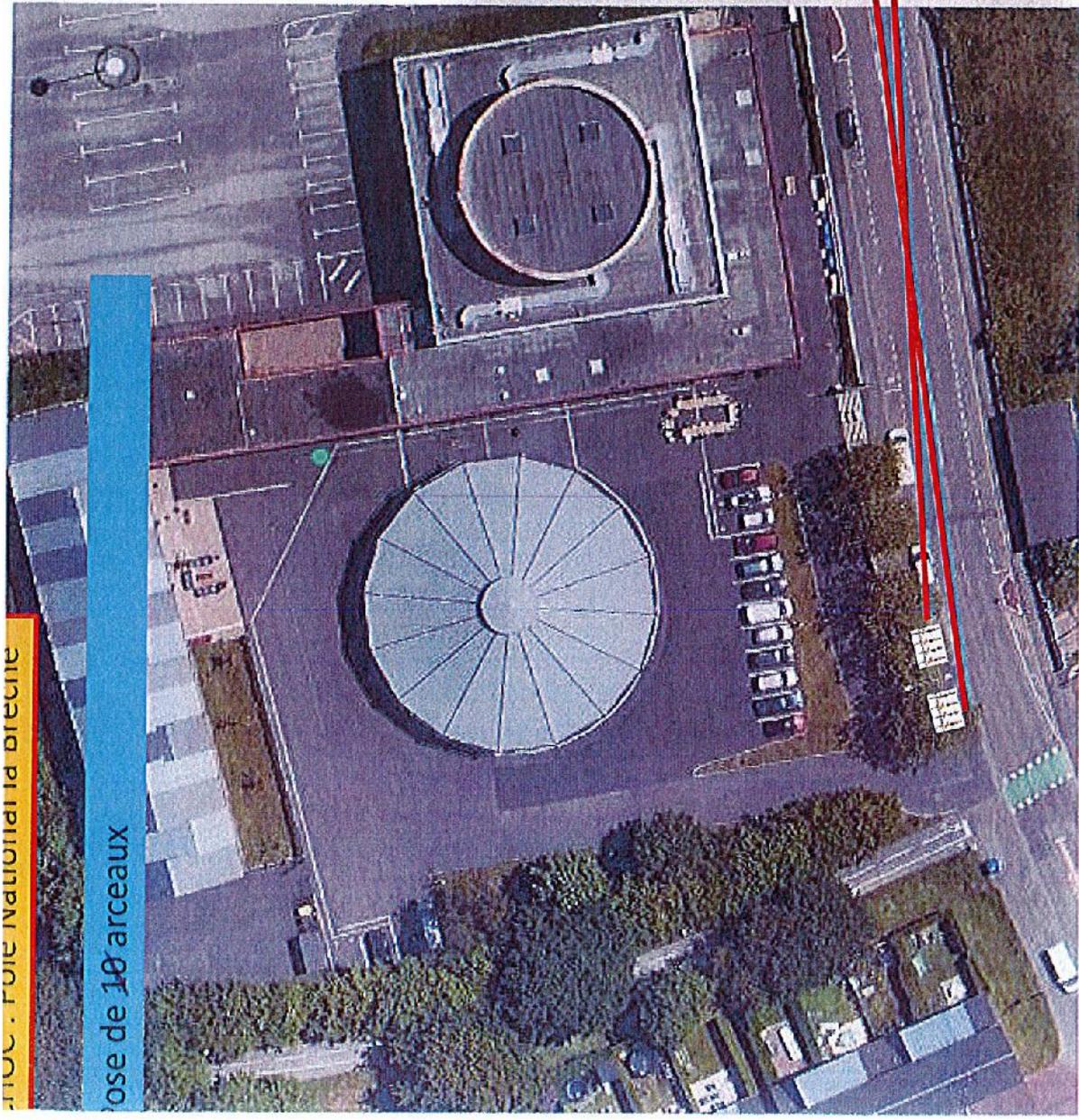


Publié le 10/07/2024

vebdelib

Commentaires :

8 arceaux
Pole National de la
Bièche
Chasse-vente

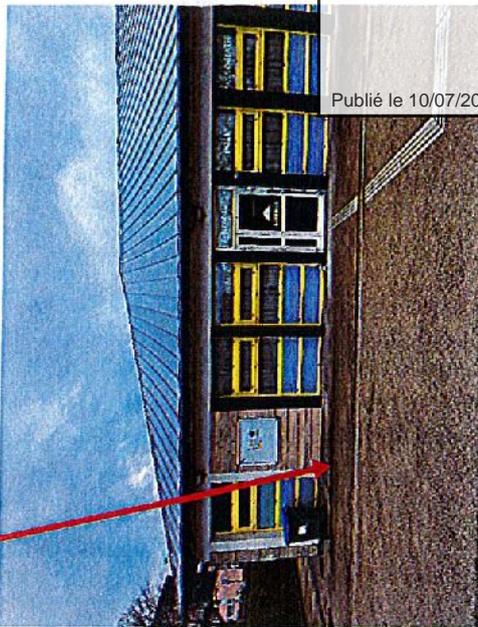


Publié le 10/07/2024

Commentaires :

951

10 arceaux
Avenue
de
Normandie



Publié le 10/07/2024

